

« LE TRAVAIL DOMESTIQUE EST AUSSI UNE PROFESSION ! »

La lutte des travailleuses domestiques au Brésil pour l'égalité des droits

Louisa Acciari

Éditions de la Sorbonne | « [Revue internationale des études du développement](#) »

2020/2 N° 242 | pages 119 à 141

ISSN 2554-3415

ISBN 9791035105624

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-etudes-du-developpement-2020-2-page-119.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

© Éditions de la Sorbonne. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

« Le travail domestique est aussi une profession ! »

La lutte des travailleuses domestiques au Brésil pour l'égalité des droits

Louisa Acciari

RÉSUMÉ

Cet article analyse la lutte des travailleuses domestiques au Brésil pour la reconnaissance sociale et politique de leur catégorie professionnelle. Du fait de leurs multiples oppressions et de leur caractérisation en tant que « non-travailleuses », les domestiques sont souvent perçues comme plus difficiles, voire impossibles, à organiser et à représenter. Pourtant, elles s'organisent depuis 1936 et ont formé leurs propres syndicats afin de revendiquer l'égalité des droits. En 2015, elles ont obtenu une loi leur accordant certains des droits fondamentaux du travail garantis constitutionnellement. J'examine ici les ressorts, parfois contradictoires, de cette lutte, et affirme que l'intersectionnalité des oppressions peut être comprise comme une ressource potentielle pour la mobilisation.

MOTS-CLÉS

Travail domestique, syndicalisme, intersectionnalité, FENATRAD, Brésil

Introduction

Cet article analyse la lutte des travailleuses domestiques au Brésil pour la reconnaissance de leur catégorie comme une catégorie professionnelle¹. Le travail domestique comprend toute fonction rémunérée effectuée dans un domicile privé, qu'il s'agisse de ménage, soins à la personne, garde d'enfants, jardinage ou cuisine. Bien que représentant l'un des principaux secteurs d'emploi féminin (plus de six millions de travailleuses), le travail domestique, caractérisé comme une activité « non lucrative » dans la législation, ne bénéficie pas des mêmes droits du travail que les autres secteurs et peine à être socialement reconnu comme un « vrai » travail.

Cette situation de marginalité est à mettre en relation avec la division sexuelle et raciale du travail, héritée du passé colonial, qui continue d'assigner les tâches autrefois effectuées par les femmes esclaves aux travailleuses noires et précaires (Ávila, 2009 ; Bernardino-Costa, 2015 ; Carneiro, 2018 ; Hirata, 2014). Les travailleuses domestiques représentent aujourd'hui 14 % des femmes économiquement actives et 22 % des femmes noires actives (constituant la première source d'emploi pour celles-ci), tandis que 93 % des travailleuses domestiques sont des femmes. Elles gagnent en moyenne 40 % du salaire des autres travailleurs et près de 70 % d'entre elles sont dans l'informalité (DIEESE, 2013).

Du fait de leur extrême marginalisation, les travailleuses domestiques sont perçues comme plus difficiles, voire impossibles, à organiser et à représenter (Bonner & Spooner, 2011 ; Cox, 2006 ; Smith, 2000). En effet, elles travaillent de manière isolée dans des domiciles privés, ne bénéficient pas des mêmes droits que les autres travailleurs et sont victimes de multiples formes d'oppression rendant plus complexe l'unité du secteur. Elles sont aussi des femmes noires, pauvres, des mères et des survivantes de violences sexuelles, par conséquent, les problématiques travaillistes n'apparaissent pas toujours comme étant

1 Au Brésil, le terme le plus courant est *empregada* (« employée »), diminutif pour *empregada doméstica*, qui signifie littéralement « employée de maison » mais qui serait mieux traduit par « bonne ». *Empregada doméstica* est le terme utilisé dans la législation et celui choisi par la plupart des acteurs (médias, classe politique et employeurs). En revanche, les syndicats préfèrent le terme *trabalhadora doméstica* (« travailleuse domestique ») pour insister sur le fait qu'elles sont des travailleuses à part entière et qu'elles font partie de la classe des travailleurs. J'utiliserai ici la dénomination choisie par les syndicats.

prioritaires. Kabeer, Sudarshan et Milward (2013) ont souligné la difficulté à organiser les travailleuses informelles dans les pays du Sud, qui, bien souvent, ne se perçoivent pas elles-mêmes comme des travailleuses.

Pourtant, les travailleuses domestiques brésiliennes s'organisent depuis 1936, d'abord sous la forme d'associations, puis de syndicats autonomes à partir de 1988, lorsque la nouvelle Constitution leur reconnaît ce droit. En 1997, les syndicats locaux se regroupent au sein de la Fédération nationale des travailleuses domestiques (FENATRAD– Federação Nacional das Trabalhadoras Domésticas) qui s'affilie ensuite à la Centrale unique des travailleurs (CUT– Central Única dos Trabalhadores), une centrale syndicale proche du Parti des travailleurs (PT– Partido dos Trabalhadores). En 2013, après quatre-vingts ans de mobilisations, les travailleuses domestiques ont obtenu une réforme constitutionnelle les déclarant égales aux autres travailleurs et, en 2015, une loi leur accordant presque l'entièreté des droits prescrits dans le Code du travail.

Ainsi, la dimension, mais aussi la lenteur de leur victoire interpellent. Il aura fallu quatre-vingts ans pour que les travailleuses domestiques obtiennent les droits garantis aux autres travailleurs depuis 1943 (premier Code du travail) et, aujourd'hui encore, ces droits ne sont pas égaux (voir Figure 1 pour un résumé des droits du travail s'appliquant aux domestiques). Comment expliquer qu'un groupe aussi marginalisé ait obtenu un changement constitutionnel aussi important ? Et comment les travailleuses domestiques, malgré les systèmes d'inégalités profondes qui caractérisent leur secteur, sont-elles parvenues à s'organiser ? J'examine ici les ressorts de l'action collective des travailleuses domestiques et soutiens qu'au lieu de considérer leurs oppressions multiples comme un obstacle à l'action collective, celles-ci peuvent être comprises comme une ressource potentielle dans leurs mobilisations.

Cet article se fonde sur une recherche ethnographique menée entre 2015 et 2018 auprès de syndicats affiliés à la FENATRAD, dans les villes de São Paulo, Campinas, Franca, Nova Iguaçu, Volta Redonda et Rio de Janeiro. Au cours de ces 3 années, j'ai interviewé 32 dirigeantes de la FENATRAD, au niveau local et national, et 45 travailleuses non syndiquées dans les villes de São Paulo et Rio de Janeiro. J'ai également observé les activités quotidiennes des syndicats et collecté des documents internes me permettant de retracer l'histoire du mouvement. L'âge moyen des femmes interviewées est de

Figure 1 : Conquêtes législatives

1943 : Code du travail, exclusion des travailleuses domestiques (art. 7).
 1972 : Loi n° 5.859 autorisant la formalisation et l'accès à la sécurité sociale.
 1988 : Constitution fédérale (art. 7), obtention du droit à la syndicalisation et au salaire minimum national. Cependant, l'article 7 maintient l'exclusion du Code du travail.
 2006 : Loi n° 11.324, interdiction de licencier la travailleuse enceinte et interdiction de déduire du salaire les contributions en « nature ».
 2011 : Adoption de la convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui déclare les droits des travailleuses domestiques égaux à ceux des autres travailleurs.
 2013 : Réforme constitutionnelle n° 72, modifie l'article 7 afin de déclarer l'égalité des droits pour les travailleuses domestiques.
 2015 : Loi complémentaire n° 150, régule les modalités d'application de la réforme constitutionnelle de 2013, et donne accès, entre autres, à : limitation de la journée de travail à 8 heures et semaine à 44 heures, rémunération des heures supplémentaires et du travail nocturne, droit au chômage.
 2018 : Ratification de la convention 189 par le Brésil.

Source : Acciari, 2020.

55 ans, allant de 30 à 85 ans. Une majorité absolue (92 %) s'est définie comme « non-blanche », tandis que 72 % se sont définies comme « noires ». Parmi les dirigeantes syndicalistes, seulement une s'est définie comme « blanche », toutes les autres comme « noire » ou « métisse ».

M'appuyant sur ces données, je propose d'examiner la manière dont les travailleuses domestiques conçoivent et réagissent à leur oppression. Bien que l'intersection de multiples oppressions représente un défi à l'action collective, j'affirme qu'elle peut aussi être utilisée à des fins organisationnelles. Je discuterai en premier lieu les difficultés à mobiliser un groupe traversé par de multiples oppressions et identités sociales, pour analyser ensuite comment les syndicats de travailleuses domestiques parviennent à créer une identité collective et politiser leur oppression. Je nomme cette différence entre syndiquées et non-syndiquées « l'effet syndical ». Enfin, j'aborderai les ressorts et les limites des alliances formées avec d'autres mouvements et le gouvernement du PT en particulier, et discuterai les ambiguïtés de la loi de 2015.

1. L'intersectionnalité comme ressort des mobilisations sociales

Les travailleuses domestiques, au Brésil et ailleurs, sont unanimement décrites comme l'un des groupes les plus exploités et les plus marginalisés en raison de leurs multiples vecteurs d'oppression : travail précaire, informel, effectué dans sa vaste majorité par des femmes, racisées ou immigrées, parfois

même dans des conditions d'esclavage moderne (Anderson, 2000 ; Duffy, 2007 ; Hirata, 2016a ; Ibos, 2012 ; Parreñas, 2001). Bien que ces travaux n'utilisent pas toujours directement le concept d'intersectionnalité, celui-ci m'apparaît comme essentiel pour comprendre les dynamiques d'oppression à l'œuvre dans ce secteur. Les auteures féministes brésiliennes écrivant sur la question ont eu recours à différentes terminologies : Castro (1992) parle d'« alchimie » des catégories de genre, race et classe, tandis que Gonzalez (1984) et Saffioti (1969) expliquaient déjà, sans utiliser le mot « intersectionnalité », l'oppression des domestiques comme étant un produit du système colonialiste, capitaliste et patriarcal. En effet, leur statut de « non-travailleuses » s'explique par la naturalisation des tâches reproductives comme étant féminines ainsi que par l'héritage esclavagiste, qui a attribué de façon structurelle le travail domestique aux femmes noires.

Le concept d'intersectionnalité, tel que défini par Crenshaw (1989, 1991) et Hill Collins (2000, 2007) permet d'appréhender ces multiples vecteurs d'oppression de manière dynamique. Le genre, la race et la classe sont co-constitutifs et le résultat de « matrices d'oppression ». Il ne s'agit pas de définir des catégories figées *a priori*, mais plutôt de faire surgir de l'analyse les éléments structurels qui peuvent expliquer une situation particulière d'oppression. Dans ce sens, j'utilise « intersectionnalité » comme synonyme d'« imbrication » ou de « consubstantialité », malgré les débats importants autour de ces différents termes². Les rapports sociaux de genre, race et classe se produisent et se reproduisent mutuellement. Comme l'affirme Kergoat (2012), il n'y a pas de rapport social premier. Bien que l'auteure critique l'intersectionnalité, l'accusant de réifier des catégories identitaires, les féministes noires américaines à l'origine du concept défendent une perspective analytique tout à fait similaire à celle de la consubstantialité : l'oppression des femmes noires ne saurait être expliquée par un rapport social principal ou unique, c'est bien l'imbrication des rapports sociaux de genre, race et classe qui les situent en position de marginalité (Crenshaw, 1989 ; Davis, 1982 ; Hill Collins, 2000).

J'utiliserai ici l'intersectionnalité comme un outil analytique permettant de rendre compte des « matrices d'oppression » qui s'entrecroisent et créent

2 Voir, par exemple, le recueil de textes organisé par Lépinard, Fassa et Escoda (2016), offrant un panorama des débats conceptuels et épistémologiques.

la condition de marginalisation particulière des travailleuses domestiques. Je suggère que cette imbrication de vecteurs d'oppression rend plus complexe la création d'une identité collective de « travailleuse domestique ». Les rapports sociaux de genre, de race et de classe ne sont pas vécus ni confrontés de manière homogène, et certaines identités sociales peuvent prévaloir sur d'autres à certains moments.

Toutefois, l'intersectionnalité peut également permettre d'analyser les réactions des groupes marginalisés à leurs oppressions multiples. En effet, les rapports sociaux n'étant pas figés, ils sont susceptibles d'être contestés et transformés. Nommer les mécanismes d'oppression, c'est pouvoir se mobiliser contre eux, former une identité collective et des alliances stratégiques en vue d'une transformation sociale (Carastathis, 2013 ; Chun *et al.*, 2013 ; Cole, 2008). Nadasen (2015) et Bernardino-Costa (2015) ont montré que les travailleuses domestiques aux États-Unis et au Brésil ont respectivement pu développer des alliances avec d'autres mouvements en mobilisant de manière stratégique leurs multiples identités de « femmes », « noires » et « travailleuses ». Par exemple, définir le travail domestique comme un héritage de l'esclavage a, dans les deux cas, rendu légitime la place des organisations de travailleuses domestiques au sein des mouvements noirs.

J'envisage ainsi l'intersectionnalité comme un outil analytique, mais aussi comme une pratique politique qui vise la transformation sociale (Hill Collins & Bilge, 2016). Bien que les travailleuses interrogées n'utilisent pas les termes académiques « intersectionnalité » ni « consubstantialité », je démontrerai qu'elles produisent une analyse de leur condition en termes de genre, race et classe et mobilisent ces vecteurs d'oppression dans leurs stratégies organisationnelles. Je soutiens que ces « matrices d'oppression » ne doivent pas être comprises uniquement comme une barrière à l'action collective – bien qu'elles puissent l'être parfois – mais aussi comme une ressource potentielle pour celle-ci. En ce sens, les « mobilisations improbables » (Collovald & Mathieu, 2009) des groupes particulièrement marginalisés politiquement et socialement pourraient être analysées au prisme d'une approche intersectionnelle ; en effet, une telle approche illuminerait la manière dont ces groupes sociaux peuvent utiliser leurs oppressions multiples afin de créer un « capital politique » (Jaunait & Chauvin, 2012).

Je n'ai pas l'espace ici pour discuter en détail la riche et abondante littérature sur les « mobilisations improbables³ » et propose de contribuer à ces débats en amenant une perspective intersectionnelle. Celle-ci peut éclairer les processus de création d'identités collectives (Alberti *et al.*, 2013), le recours à des alliances stratégiques (Nadasen, 2015) et le choix de certains répertoires, notamment lorsque l'action syndicale traditionnelle (grève, mobilisation de rue) n'est pas accessible (Birdsell Bauer & Cranford, 2016). Dans le cas des travailleuses domestiques, l'une des tâches les plus difficiles réside justement dans la création d'un collectif de « travailleuses domestiques », étape nécessaire avant de pouvoir se mobiliser.

2. Travailleuse domestique, une identité nécessaire mais rejetée

Exclues du Code du travail en 1943, au motif que leur activité serait « non lucrative », les travailleuses domestiques doivent se battre avant tout pour être reconnues comme des travailleuses afin d'obtenir des droits et une protection sociale minimale. L'existence juridique et politique d'une catégorie professionnelle « travailleuses domestiques » est ainsi nécessaire, or, s'agissant d'une activité tellement dévalorisée et discriminée, cette reconnaissance est difficile à obtenir non seulement de la part de l'État, mais aussi des travailleuses domestiques elles-mêmes. Parmi les travailleuses non syndiquées interrogées, beaucoup semblaient rejeter leur appartenance à cette catégorie professionnelle. Elles ne souhaitent pas être identifiées comme *empregadas* et utilisent au contraire une diversité de mots pour décrire leur activité, tels que : « nounou » (*babá*), « aide soignante » (*cuidadora*), « cuisinière » (*cozinheira*) ou encore « responsable du rangement » (*arrumadeira*). À São Paulo, une travailleuse dans la salle d'attente du syndicat s'est plainte que son employeur l'avait déclarée comme *empregada doméstica* dans son contrat de travail alors qu'elle était en réalité une *cuidadora*. Comme affirmé par Vidal (2009), la définition du travail domestique est en soi un enjeu de luttes politiques et sociales.

Néanmoins, sur le plan juridique (loi n° 150/2015), une *cuidadora*, *babá* ou toute autre dénomination, dès qu'elle travaille dans un domicile privé

3 Voir, par exemple, les travaux de Mathieu (1999), Collovald et Mathieu (2009), Siméant (1994), Miranda *et al.* (2011) et Benquet (2011).

en échange d'une rémunération, est bien une *empregada doméstica*. Pour accéder à leurs nouveaux droits et utiliser les recours permis par la loi, les *empregadas* doivent se reconnaître en tant que telles. Cependant, elles créent une hiérarchie dans leur catégorie professionnelle, au sommet de laquelle se trouve la *cuidadora*, et au plus bas, la simple femme de ménage. Cette hiérarchie reflète une certaine réalité empirique ; une étude réalisée par Guimarães en 2014 (citée dans Hirata, 2016b, p. 198) montre que les travailleuses qui se reconnaissent comme des *cuidadoras* plutôt que des *empregadas* sont plus « blanches », plus scolarisées et mieux rémunérées. Le travail du *care*, lorsqu'il est dissocié des fonctions de ménage, gagnerait alors un certain prestige. Or, ceci pose un problème pratique pour l'accès aux droits ; la catégorie des *cuidadoras* n'est pas réglementée, sauf lorsqu'il s'agit d'un travail à domicile, et donc, domestique.

Cette hiérarchisation au sein de la catégorie reflète également une volonté de se démarquer de l'image de la travailleuse domestique encore associée à l'héritage esclavagiste et socialement stigmatisée. Les femmes interviewées partagent toutes le sentiment d'être invisibles, dévalorisées et non reconnues pour le travail qu'elles effectuent. Comme l'exprime Marli, une travailleuse non syndiquée : « La domestique n'a aucun droit, la domestique est une race disqualifiée. » Et qui voudrait faire partie de cette « race disqualifiée » ? La plupart des travailleuses affirment d'ailleurs aspirer à un autre destin pour leurs enfants.

En effet, toutes les femmes interrogées, sans exception, ont signalé des actes d'humiliation commis par leur employeur, entre autres : insultes, privations de nourriture ou encore conditions insalubres pour celles qui dorment chez l'employeur. Ces déclarations corroborent les études existantes sur les conditions de vie et de travail des domestiques, au Brésil comme dans le reste du monde, confirmant une certaine universalité de leur oppression (Casanova, 2013 ; Hondagneu-Sotelo, 2007 ; Kofes, 2001). Le manque de reconnaissance du travail fourni et de l'engagement personnel dans ce travail affecte profondément les travailleuses dans leur estime de soi. Ainsi, Eunice explique, au bord des larmes : « Ils pensent que nous sommes idiots et stupides. C'est une chose qui fait vraiment mal, c'est le manque de considération. »

De plus, les histoires d'abus sexuel et de racisme sont communes aux femmes rencontrées. Beaucoup ont été violées par leur employeur, souvent lorsqu'elles étaient encore adolescentes et habitaient sur le lieu de travail, tandis que d'autres ont également souffert de violences conjugales. Ribeiro Corossacz (2014) a montré que le viol de travailleuses domestiques était une forme d'« initiation sexuelle » relativement courante dans les années 1960 et 1970 au Brésil, confirmant ainsi la position sociale dominée de la « bonne ». La plupart des femmes noires interrogées ont également partagé des histoires choquantes de racisme. L'une d'entre elle raconte :

Par exemple, il ne me laisse pas boire l'eau de la maison, chaque jour je dois prendre la mienne... Je prends soin de sa mère. Un jour, il fallait acheter plus de papier toilette, il est y allé et, quand il est revenu, m'a dit : « La prochaine fois, j'achèterai du papier noir pour ton cul noir ! » Sa mère m'appelle toujours « cette négresse ».

Ces témoignages montrent la forte interconnexion des rapports sociaux de genre, race et classe dans le travail domestique. La combinaison particulière de ces trois vecteurs d'oppression a conduit à la création d'une sous-classe de travailleuses, dévalorisées et précarisées. Parce que c'est un travail féminin et racisé, il n'est pas reconnu comme un vrai travail. La situation de vulnérabilité sociale dans laquelle elles se trouvent fait que les travailleuses domestiques sont à la fois confrontées au racisme, à la pauvreté, au mépris de classe et à la violence sexiste. Il est ainsi compréhensible qu'elles cherchent à sortir de leur classe plutôt que de s'y organiser.

3. Politiser l'oppression : dignité et émancipation par l'action collective

Néanmoins, des syndicats existent et luttent pour la reconnaissance de la profession de domestique. Bien qu'ils s'agissent statutairement de syndicats, ceux-ci sont des structures extrêmement précaires, ne recevant presque aucune contribution financière de leurs membres – par ailleurs très rares (2 % nationalement), et les dirigeantes ne sont pas rémunérées comme dans les autres secteurs pour être représentantes syndicales à temps plein. Elles combinent travail domestique et syndical, ou bien sont retraitées ou au chômage. Il n'y a pas de différence entre militantes et dirigeantes : chaque

syndicat compte moins de dix militantes, qui sont toutes également les dirigeantes élues⁴. Pour beaucoup, il s'agit d'un véritable don de soi à la cause, leur coûtant parfois leur salaire, leurs relations conjugales et familiales, ou leur emploi. Ce sacrifice est justifié par le sentiment d'agir en faveur d'une transformation profonde des relations sociales et de l'injustice qui frappe leur catégorie.

Les militantes rencontrées ont adhéré au mouvement par révolte et volonté d'être reconnues à leur juste valeur. Leur discours contraste fortement avec celui des travailleuses non syndiquées ; elles sont unanimes pour dénoncer les mécanismes structurels d'oppression et affirment que le travail domestique est un vrai travail. Creuza Maria de Oliveira, dirigeante de la FENATRAD et du syndicat de Bahia, explique très clairement l'importance du travail domestique :

Nous contribuons à l'économie mondiale et brésilienne. La force de notre travail contribue à l'économie. Mais, malheureusement, la société ne valorise pas ce travail, car, premièrement, il est effectué par des femmes, et des femmes noires. Mais aussi parce qu'elles n'ont pas besoin d'éducation pour exercer ce métier. Une profession valorisée est une profession pour laquelle vous avez étudié à l'université, là oui, vous avez un statut.

Contrairement aux travailleuses non syndiquées, qui reconnaissent mais acceptent le manque de valorisation de leur profession, Creuza considère ce processus comme une discrimination. Elle questionne la hiérarchie sociale et la notion de travail qualifié/non qualifié produit par les vecteurs de genre, race et classe. Le discours de dignité, de droits et de respect est très présent parmi les militantes, qui relient la situation de discrimination et d'inégalités au système économique et social, et présentent leur comme un travail à part entière, méritant des droits. C'est ce qu'explique Lúcia Helena, présidente du syndicat de Volta Redonda :

Le travail domestique est le pire et le meilleur des emplois. Il crée de l'éducation, de la santé et du bien-être. Si le travail domestique prend fin, toutes les autres professions prendront fin également. Tout le monde a besoin d'une travailleuse domestique : le médecin, le professeur, ils ont tous besoin de

4 Pour plus de détails sur les structures syndicales, voir par exemple Bernardino-Costa (2015) et Vidal (2007).

quelqu'un pour s'occuper de leur maison, de leurs enfants et leur préparer à manger. Si le travail domestique prend fin, le Brésil prend fin.

On peut distinguer dans ce discours l'influence des analyses marxistes féministes sur le travail reproductif comme étant constitutif du système capitaliste ; la force de travail des femmes sert à reproduire la main-d'œuvre masculine à moindre coût. Cependant, toutes les femmes ne sont pas exploitées de la même manière, et les dirigeantes syndicalistes mettent en avant les divisions de race et de classe qui les séparent de leurs patronnes, donnant lieu parfois à une position critique vis-à-vis des groupes féministes, perçus comme blancs et de classe moyenne. Comme l'ont remarqué deux dirigeantes du syndicat de Rio de Janeiro : « Pendant qu'elles manifestent, qui gardent leurs enfants ? » Certaines dirigeantes de la FENATRAD ont également indiqué des cas d'alliées féministes qui ne signent pas le contrat de travail de leur *empregada* ou ne « paient pas les droits » correctement. La classe et la race marquent l'expérience des travailleuses et leur compréhension des relations sociales ; même sans utiliser directement le langage académique de l'intersectionnalité, elles nient l'universalité de l'émancipation des femmes, reconnaissant qu'elles sont maintenues dans une position sociale inférieure pour que leurs employeuses blanches puissent s'émanciper.

La relation avec l'employeuse est un thème récurrent dans les réunions mensuelles des syndicats. Les travailleuses y sont encouragées à partager leurs expériences d'oppression et d'exploitation, ce qui permet de reconnaître le vécu de chacune comme faisant partie d'une histoire collective. Ces réunions sont souvent chargées d'émotions et même qualifiées par certaines de « thérapie collective ». Le fait que la violence, la maltraitance et le non-respect des droits soient si systématiques rend visible aux yeux des travailleuses les processus d'oppression structurelle de genre, race et classe. Par la politisation de leur oppression et la création de relations solidaires entre elles, les travailleuses domestiques peuvent alors former une « communauté critique de lutte » (Chun, 2016) plus unie. En effet, elles ne sont plus des femmes isolées, confrontées à de multiples formes d'oppression et exploitation, mais bien un collectif, structurellement marginalisé, qui peut se soulever contre cette situation. L'expérience individuelle de maltraitance est reformulée en termes de discrimination structurelle, et la travailleuse est conçue comme un acteur politique capable de transformer les relations sociales inégales.

De fait, l'une des plus grandes transformations qui s'opère au sein du mouvement est peut-être la perception que les travailleuses acquièrent d'elles-mêmes. À travers le militantisme, les travailleuses domestiques s'aperçoivent non seulement de la valeur de leur profession, mais aussi de leur valeur en tant que personne. Elles parviennent à transformer les éléments d'oppression de genre, de race et de classe en armes de lutte collective (Bernardino-Costa, 2015 ; Gonçalves, 2010). Chacune d'entre elles n'est plus une femme pauvre, noire, travaillant comme domestique de manière isolée, mais fait partie d'une lutte nationale et internationale pour leur reconnaissance comme travailleuses et comme citoyennes. Je nomme ce processus « d'effet syndical » afin d'illustrer le rôle des syndicats dans le changement de perception que les travailleuses ont de leur activité et d'elles-mêmes. L'effet syndical explique, en outre, la différence entre le discours des syndiquées et des non syndiquées.

Les dirigeantes syndicalistes acquièrent un nouveau rôle social, celui de *leader*, contrastant fortement avec l'image de la domestique opprimée ou peu qualifiée, descendante d'esclave. Le mouvement leur apporte de nouvelles opportunités et de nouvelles responsabilités : voyages, formations, participation aux commissions parlementaires à Brasilia, négociation avec le gouvernement et l'Organisation internationale du travail (OIT). Passer de « bonne » à dirigeante syndicale signifie parfois un changement énorme pour ces femmes. Beaucoup d'entre elles ont dû interrompre leurs études avant d'avoir terminé le collège, par conséquent, les tâches de dirigeante telles que lire une loi, écrire un tract ou parler en public peuvent s'avérer difficiles. Mais lorsqu'elles y parviennent, leur estime de soi est transformée. Josefa, du syndicat de Rio de Janeiro, confie :

Quand je suis entrée dans la direction la première fois... j'ai à peine terminé ma cinquième année d'école, je ne sais pas écrire, je ne sais pas faire le calcul, je ne sais pas comment faire ces choses-là... de l'impôt... de ces rapports. Et qu'est-ce que je fais ici ? La première fois ça a été un choc ! Ça m'a pris de surprise. Je savais seulement travailler comme domestique. Et je suis devenue secrétaire ! Avez-vous pensé, une secrétaire analphabète ?

L'expérience « de choc » de Josefa lui a révélé ses capacités réelles. Les dirigeantes apprennent ainsi des tâches perçues comme complexes, telles que faire des calculs, comprendre les lois et diriger un syndicat. Ce mouvement de sortie de l'espace domestique et d'entrée dans l'espace politique peut être

considéré comme un processus d'émancipation (Fillieule & Roux, 2009) et de resignification de la place de la femme noire dans la société brésilienne. La travailleuse domestique devient un acteur politique, agit en tant que citoyenne avec des droits à faire respecter et non plus comme une victime exploitée et invisible (Ávila, 2009). Certaines décrivent leur engagement comme une « lutte pour la vie », quelque chose de viscéral qu'elles ne pourront jamais cesser de faire.

4. Sujets intersectionnels, sujets « vulnérables » ?

Les syndicats ont également su utiliser les identités sociales marginalisées des travailleuses domestiques pour nouer des alliances avec d'autres mouvements. En particulier, elles ont activé de manière pragmatique les vecteurs de genre, race et classe pour former des alliances avec les mouvements de femmes, de noirs et de travailleurs. Étant donné que l'identité de « travailleuse domestique » est rejetée par la plupart des travailleuses non syndiquées, la capacité des syndicats à mobiliser d'autres identités sociales influence considérablement leur potentiel de mobilisation. En effet, à défaut de pouvoir convaincre une travailleuse de s'organiser pour défendre une profession qu'elle rejette, certains syndicats parviennent à établir une discussion autour de leur expérience comme femme noire et comme femme pauvre, l'identité de « travailleuse domestique » devenant alors une étape secondaire dans le processus d'organisation collective.

Au niveau local, le syndicat de Campinas est emblématique de cette stratégie intersectionnelle. Les dirigeantes conçoivent leur syndicat comme une plateforme pour organiser les femmes noires allant au-delà des questions spécifiques liées au travail domestique. La plupart sont actives dans d'autres mouvements sociaux, tels que l'organisation antiraciste Festival communautaire noir Zumbi (FECONEZU – Festival Comunitário Negro Zumbi) ou l'organisation féministe Promotrices légales populaires (PLP – Promotoras Legais Populares). Ces deux espaces permettent au syndicat de rencontrer des travailleuses domestiques par un biais indirect, dans le cadre d'une lutte plus large pour leurs droits en tant que femmes et femmes noires. Au niveau national, la FENATRAD a créé un vaste réseau de soutien avec d'autres mouvements sociaux tels que le Centre féministe

pour la recherche et le conseil (CFEMEA – Centro Feminista de Estudos e Assessoria), le Mouvement noir unifié (MNU – Movimento Negro Unificado) et les institutions internationales comme l'OIT, l'ONU Femmes (Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance). Ces alliances illustrent ce que peut être l'intersectionnalité comme pratique politique (Hill Collins & Bilge, 2016) ; les dirigeantes font partie, ou coopèrent, avec tous les autres mouvements qui partagent certaines de leurs identités sociales. Comme soutenu par Chun *et al.* (2013), l'intersectionnalité contribue à éclairer les formes communes d'oppression entre acteurs sociaux et leur permet de s'organiser collectivement contre ces oppressions. Dans le cas des travailleuses domestiques, cela signifie qu'elles peuvent trouver des alliés potentiels dans presque toutes les autres coalitions⁵.

De plus, la FENATRAD étant affiliée à la CUT, elle a eu un accès direct au gouvernement du PT entre 2002 et 2016. Durant cette période, la FENATRAD siégeait au Secrétariat pour la promotion de l'égalité raciale (SEPPIR – Secretaria Nacional de Políticas de Promoção da Igualdade Racial) et au Secrétariat de politiques publiques pour les femmes (SPM – Secretaria de Políticas para as Mulheres), deux structures consultatives reliées à des cabinets ministériels. La Fédération a ainsi pu entrer dans la sphère de la politique institutionnelle et justifier sa présence dans diverses instances, étant légitime pour parler de l'égalité de genre, de l'égalité raciale, des droits de l'homme et des droits du travail. À la croisée de toutes les oppressions et dans un contexte où le gouvernement du PT avait pour but proclamé de réduire les inégalités sociales, les travailleuses domestiques se sont imposées comme un acteur politique incontournable.

La combinaison d'un gouvernement de gauche permettant un accès direct aux structures institutionnelles, d'une large coalition de mouvements sociaux soutenant les demandes des travailleuses domestiques et d'un contexte international favorable avec l'adoption de la convention 189 de l'OIT en 2011, a permis la réforme constitutionnelle de 2013. Les dirigeantes de la FENATRAD, présentes dans toutes les structures de gouvernance du PT, ont su imposer leurs demandes comme une forme de réparation

5 Les stratégies d'alliances des syndicats et les défis qui en découlent sont analysés plus en détail dans Acciari (2018, à paraître).

historique pour les descendantes d'esclaves, précaires et surexploitées. La situation d'inégalité juridique à laquelle elles étaient confrontées – étant la seule catégorie exclue du Code du travail – est alors devenue injustifiable dans un contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

C'est donc en tant que « sujets vulnérables » que les travailleuses domestiques ont réussi à obtenir une reconnaissance politique et une victoire législative (Fish, 2017). Plus opprimées parmi les opprimés, elles sont devenues un sujet de politique publique pour le PT. Cependant, cette reconnaissance a eu des effets ambivalents. Le statut de sujets vulnérables justifie, d'une part, de nouveaux droits, mais elle perpétue, d'autre part, le statut d'exception des travailleuses domestiques et leur retire leur capacité d'action dans le processus d'élaboration de ces droits. La victoire législative a été présentée comme résultant de l'action volontaire du PT, rendant invisible l'histoire de cette lutte qui a commencée dans les années 1930. La loi brésilienne a été présentée dans les discours publics comme une « seconde abolition de l'esclavage » afin de renforcer l'image positive du gouvernement, rendant de ce fait inaudible la voix de la FENATRAD. La plupart des travailleuses non syndiquées interrogées connaissaient la loi, mais l'attribuaient à la bonne volonté de la présidente Dilma Rousseff (ou à Dieu). Comme observée par Ally (2009) en Afrique du Sud, la reconnaissance des travailleuses domestiques par l'État au motif qu'elles sont une population vulnérable à protéger, ou des « esclaves modernes » à libérer, nie leur capacité d'action dans le processus de conquête des droits. C'est l'image d'un État bienveillant et protecteur qui est véhiculée, au détriment du rôle actif des syndicats. De plus, les dirigeantes de la FENATRAD ayant été intégrées aux institutions délibératives, elles se confondent pour les non-syndiquées avec le PT lui-même.

Par ailleurs, la loi contient des dispositions fortement critiquées par les syndicats ; en particulier, l'exclusion de la « travailleuse journalière » (*diarista*) – qui travaille jusqu'à deux jours par semaine pour le même employeur – des nouveaux droits (art. 1). La journalière est considérée « autonome » et ne peut en conséquence recevoir aucun des bénéfices sociaux prévus dans la loi. Carli, de Rio de Janeiro, déclare ainsi : « Ce n'est pas la loi que nous voulions », tandis que Regina, de Campinas, affirme : « Cela a créé plus de problèmes que de solutions. » Creuza explique cet échec par les rapports de pouvoir structurellement défavorables aux travailleuses domestiques : « Les

trois pouvoirs qui décident les lois – l'exécutif, le législatif et le judiciaire – nous emploient. Ce sont des gens qui discriminent notre catégorie, qui est constituée de femmes, de noires et de pauvres. » Ainsi, la solidarité des alliés institutionnels, y compris des féministes, a une limite de race et de classe (Ribeiro Corrossacz, 2017). Le coût de l'égalité réelle serait trop lourd à porter pour les classes privilégiées, dépendantes du travail domestique sous-rémunéré pour maintenir leur statut.

Quelques droits peuvent être octroyés, mais seulement à condition de ne pas changer en profondeur les rapports sociaux. L'enfermement dans le statut de « population vulnérable » renvoie les travailleuses domestiques aux structures de genre, race et classe qui les ont exclues du droit du travail, perpétuant ainsi les hiérarchies sociales. En effet, reconnaître les domestiques comme travailleuses de plein droit reviendrait à reconnaître la valeur productive du travail reproductif fourni par les femmes noires. Comme l'affirment Boris et Klein (2012), la revendication d'un statut égal est en contradiction avec la représentation des travailleuses domestiques comme groupe d'exception ; si elles sont plus vulnérables, elles ne sont pas des travailleuses comme les autres, or, si elles ne sont pas des travailleuses comme les autres, elles ne méritent pas l'égalité des droits.

Conclusion

Les travailleuses domestiques sont souvent représentées comme les sujets opprimés par excellence : femmes noires, pauvres, enfermées dans un travail précaire et peu reconnu, qu'elles exercent souvent par défaut plutôt que par choix, et qui est identifié comme une forme de continuation de l'esclavage des temps modernes. À ce titre, elles sont considérées plus difficiles, voire impossibles, à organiser. Et pourtant, au Brésil, elles s'organisent depuis plus de quatre-vingts ans pour obtenir des droits égaux à ceux des autres travailleurs. Ainsi, j'ai affirmé dans cet article que l'intersection de leurs multiples oppressions doit être comprise comme une ressource possible à l'action collective et non pas uniquement comme une barrière à celle-ci. En effet, c'est par la mise en commun et la politisation de leurs expériences d'oppression que les travailleuses domestiques parviennent à former une identité commune et à s'unir dans la défense de leurs droits. Comprendre

la marginalisation du travail domestique comme le résultat des structures de genre, race et classe leur permet de développer un discours contre ces systèmes d'inégalité et de former des alliances avec d'autres mouvements sociaux qui partagent certaines de leurs identités sociales marginalisées.

Grâce à leurs jeux d'alliances et à leur représentation comme sujets vulnérables, les travailleuses domestiques sont parvenues à être entendues et reconnues par le gouvernement du PT qui a priorisé, dans son discours et ses actions, la lutte contre les inégalités sociales. Cependant, cette reconnaissance s'est faite de manière ambivalente, et si elle a permis l'approbation d'une loi en 2015 qui garantit certains droits aux travailleuses domestiques, elle a par ailleurs renforcé le statut d'exception de la catégorie, effaçant l'histoire de sa mobilisation au profit de l'action du PT. Ceci amène à deux difficultés : d'une part, le PT n'étant plus au gouvernement, les mécanismes de négociations et de lobby institutionnel développés durant les années 2000 paraissent incertains, d'autre part, la concentration des syndicats sur une politique institutionnelle au détriment d'une mobilisation de leur base – peu informée sur le rôle de ces syndicats (Vidal, 2007) – les rend plus fragiles. La plupart des dirigeantes ont noté le déclin du nombre de leurs affiliées et une participation décroissante aux réunions mensuelles, et ce, alors même qu'elles viennent de gagner de nouveaux droits. En effet, si le gouvernement « donne » des droits et que l'égalité est acquise avec la « seconde abolition », à quoi servent les syndicats ?

Ce qui se joue avec la reconnaissance de droits égaux aux domestiques, c'est la définition même du travail et la reconnaissance de la valeur du travail reproductif. L'égalité des droits reviendrait à questionner les hiérarchies sociales héritées du colonialisme et à considérer les femmes noires descendantes d'esclaves comme étant aussi productives que les autres travailleurs. Cet élément est important pour comprendre les réactions virulentes de l'élite contre la loi de 2015 et le *backlash* conservateur et néolibéral qui s'est mis en place peu après l'adoption de la loi (Acciari, 2019). En 2016, quelques mois après l'entrée en vigueur de la loi sur le travail domestique, Dilma Rousseff a souffert une procédure d'*impeachment*, et, en 2018, le député d'extrême droite, raciste et misogyne, Jair Bolsonaro, qui s'était ouvertement opposé aux droits des travailleuses domestiques, a été élu président de la République. Ainsi, la reconnaissance du travail reproductif (du *care* et domestique) est une lutte, qui, dans le contexte actuel, ne fait que (re)commencer.

L'AUTEURE

Louisa Acciari

Louisa Acciari est chercheuse post-doctorale en sociologie à l'Université fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ) et chercheuse associée au département d'études de genre de la London School of Economics (LSE). Ses travaux portent sur les mobilisations des travailleuses domestiques au Brésil afin d'obtenir des droits du travail et, plus précisément, sur les stratégies de reconnaissance du travail reproductif comme travail. Elle étudie également la transnationalisation des organisations de travailleuses domestiques, leur utilisation de la loi et des normes internationales, et leurs relations avec d'autres mouvements, notamment féministes et syndicalistes.

A récemment publié

Acciari, L. (à paraître). Practicing Intersectionality: Brazilian Domestic Workers' Strategies of Alliances Building and Identity Mobilising. *Latin American Research Review*, 56(1).

Acciari, L. (2019). Decolonising Labour, Reclaiming Subaltern Epistemologies : Brazilian Domestic Workers and the International Struggle for Labour Rights, *Contexto Internacional*, 41(1), 39-64. <https://doi.org/10.1590/s0102-8529.2019410100003>

Fontes, P., Acciari, L., Pinto, T. O., Getirana, Y. (2019). "Eu tinha minha liberdade": Entrevista de Nair Jane de Castro Lima, liderança histórica das trabalhadoras domésticas do Rio de Janeiro, *Mundos do Trabalho*, 10(20), 167-189. <https://doi.org/10.5007/1984-9222.2018v10n20p167>

Acciari, L. (2018). *Paradoxes of Subaltern Politics: Brazilian Domestic Workers' Mobilisations to Become Workers and Decolonise Labour*. Thèse de doctorat. LSE. <http://etheses.lse.ac.uk/3839/>

BIBLIOGRAPHIE

- Acciari, L. (à paraître). Practicing Intersectionality: Brazilian Domestic Workers' Strategies of Alliances Building and Identity Mobilising. *Latin American Research Review*, 56(1).
- Acciari, L. (2019). Decolonising Labour, Reclaiming Subaltern Epistemologies : Brazilian Domestic Workers and the International Struggle for Labour Rights. *Contexto Internacional*, 41(1), 39-64. <https://doi.org/10.1590/s0102-8529.2019410100003>
- Acciari, L. (2018). *Paradoxes of Subaltern Politics: Brazilian Domestic Workers' Mobilisations to Become Workers and Decolonise Labour*. Thèse de doctorat. LSE. <http://dx.doi.org/10.21953/lse.5f2lk9uqtpf6>
- Alberti, G., Holgate, J., & Tapia, M. (2013). Organising Migrants as Workers or as Migrant Workers? Intersectionality, Trade Unions and Precarious Work. *The International Journal of Human Resource Management*, 24(22), 4132-4148. <https://doi.org/10.1080/09585192.2013.845429>
- Ally, S. (2009). *From Servants to Workers: South African Domestic Workers and the Democratic State*. Cornell University Press.
- Anderson, B. (2000). *Doing the Dirty Work? The Global Politics of Domestic Labour*. Zed Books.
- Ávila, M. B. (2009). *O tempo do trabalho das trabalhadoras domésticas: tensões entre dominação/exploração e resistência*. UFPE.
- Benquet, M. (2011). *Les damnées de la caisse. Enquête sur une grève dans un hypermarché*. Éditions du Croquant.
- Bernardino-Costa, J. (2015). *Saberes subalternos e decolonialidade: os sindicatos das trabalhadoras domésticas no Brasil*. UnB.
- Birdsell Bauer, L., & Cranford, C. J. (2016). The Community Dimensions of Union Renewal: Racialized and Caring Relations in Personal Support Services. *Work, Employment and Society*, 31(2), 302-318. <https://doi.org/10.1177/0950017016653094>
- Bonner, C., & Spooner, D. (2011). Organizing Labour in the Informal Economy: Institutional Forms & Relationships. *Labour, Capital and Society / Travail, capital et société*, 44(1), 126-152. <https://www.wiego.org/publications/organizing-labour-informal-economy-institutional-forms-relationships-labour-capital-and->
- Boris, E., & Klein, J. (2012). *Caring for America: Home Health Workers in the Shadow of the Welfare State*. Oxford University Press.
- Carastathis, A. (2013). Identity Categories as Potential Coalitions. *Signs*, 38(4), 941-965. <https://doi.org/10.1086/669573>
- Carneiro, S. (2018). Gênero e raça na sociedade brasileira. *Escritos de uma vida* (p. 153-186). Letramento.
- Casanova, E. M. D. (2013). Embodied Inequality: The Experience of Domestic Work in Urban Ecuador. *Gender & Society*, 27(4), 561-585. <https://www.jstor.org/stable/23486650>

- Castro, M. G. (1992). Alquimia de categorias sociais na produção dos sujeitos políticos: gênero, raça e geração entre líderes do sindicato de trabalhadores domésticos em Salvador. *Estudos Feministas*, (0), 57-73.
- Cho, S., Crenshaw, K. W., & McCall, L. (2013). Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Applications, and Praxis. *Signs*, 38(4), 785-810. <https://doi.org/10.1086/669608>
- Chun, J. J. (2016). The Affective Politics of the Precariat: Reconsidering Alternative Histories of Grassroots Worker Organising. *Global Labour Journal*, 7(2), 136-147. <https://doi.org/10.15173/glj.v7i2.2483>
- Chun, J. J., Lipsitz, G., & Shin, Y. (2013). Intersectionality as a Social Movement Strategy: Asian Immigrant Women Advocates. *Signs*, 38(4), 917-940. <https://doi.org/10.1086/669575>
- Cole, E. R. (2008). Coalitions as a Model for Intersectionality: From Practice to Theory. *Sex Roles*, 59(5-6), 443-453. <https://doi.org/10.1007/s11199-008-9419-1>
- Collovald, A., & Mathieu, L. (2009). Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical. *Politix*, 86(2), 119-143. <https://doi.org/10.3917/pox.086.0119>
- Cox, R. (2006). *The Servant Problem: Domestic Employment in a Global Economy*. I. B. Tauris.
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the Margins : Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299. <https://www.jstor.org/stable/1229039>
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory, and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), 139-167. <https://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8>
- Davis, A. (1982). *Women, Race & Class*. Women's Press.
- DIEESE (2013). O Emprego Doméstico no Brasil. *Estudos e Pesquisas*, (68), 1-27.
- Duffy, M. (2007). Doing the Dirty Work: Gender, Race, and Reproductive Labor in Historical Perspective. *Gender & Society*, 21(3), 313-336. <https://doi.org/10.1177%2F0891243207300764>
- Fillieule, O., & Roux, P. (2009). *Le Sexe du militantisme*. Presses de la FNSP.
- Fish, J. (2017). *Domestic Workers of the World Unite! A Global Movement for Dignity and Human Rights*. New York University Press.
- Gonçalves, T. (2010). Crossroads of Empowerment: The Organisation of Women Domestic Workers in Brazil. *IDS Bulletin*, 41(2), 62-69. <https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.2010.00124.x>
- Gonzalez, L. (1984). Racismo e Sexismo na Cultura Brasileira. *Revista Ciências Sociais Hoje, ANPOCS*, 223-244.
- Hill Collins, P. (2007). *Race, Class and Gender, an Anthology* (7th ed.). Wardsworth.
- Hill Collins, P. (2000). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment* (2nd ed.). Routledge.

- Hill Collins, P., & Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Polity Press.
- Hirata, H. (2016a). Mulheres brasileiras: relações de classe, de “raça” e de gênero no mundo do trabalho. *Confins*, 26. <https://doi.org/10.4000/confins.10754>
- Hirata, H. (2016b). O cuidado em domicílio na França e no Brasil. In de Paiva Abreu, A. R., Hirata, H., & Lombardi, M. R. (Eds.), *Gênero e trabalho no Brasil e na França: Perspectivas internacionais* (p. 193-203). Boitempo.
- Hirata, H. (2014). *Gênero, classe e raça. Interseccionalidade e consubstancialidade das relações sociais. Tempo Social*, 26(1), 61-73. <https://doi.org/10.1590/S0103-20702014000100005>
- Hondagneu-Sotelo, P. (2007). *Doméstica: Immigrant Workers Cleaning and Caring in the Shadows of Affluence*. University of California Press.
- Ibos, C. (2012). *Qui gardera nos enfants ?*. Flammarion.
- Jaunait, A. & Chauvin, S. (2012). Représenter l’intersection : Les théories de l’intersectionnalité à l’épreuve des sciences sociales. *Revue française de science politique*, 62(1), 5-20. <https://doi.org/10.3917/rfsp.621.0005>
- Kabeer, N., Sudarshan, R. M., & Milward, K. (2013). *Organizing Women Workers in the Informal Economy: Beyond the Weapons of the Weak*. Zed Books.
- Kergoat, D. (2012). Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux. In *Se battre, disent-elles* (p. 125-140). La Dispute.
- Kofes, M. S. (2001). *Mulher, mulheres: identidade, diferença e desigualdades na relação entre patroas e empregadas domésticas*. UNICAMP.
- Lépinard, E., Fassa, F. & Escoda, M. R. (2016). *L’intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*. La Dispute.
- Mathieu, L. (1999). Une mobilisation improbable : l’occupation de l’église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises. *Revue française de sociologie*, 40(3), 475-499. <https://doi.org/10.2307/3322825>
- Miranda, A., Ouali, N. & Kergoat, D. (2011), Les mobilisations des migrantes : un processus d’émancipation invisible ?. *Cahiers du Genre*, 51(2), 5-24. <https://doi.org/10.3917/cdge.051.0005>
- Nadasen, P. (2015). *Household Workers Unite: The Untold Story of African American Women Who Built a Movement*. Beacon Press.
- Ribeiro Corossacz, V. (2014). Cor, classe, gênero : aprendizado sexual e relações de domínio. *Estudos Feministas*, 22(2), 521-542. <https://www.jstor.org/stable/43904228>
- Ribeiro Corossacz, V. (2017). Lutte des travailleuses domestiques au Brésil : racisme, sexisme et inégalités de classe. *Journal des anthropologues*, 150-151(3), 159-180. <https://www.cairn.info/revue-journal-des-anthropologues-2017-3-page-159.htm?contenu=resume>
- Parreñas, R. S. (2001). *Servants of Globalization: Women, Migration and Domestic Work*. Stanford University Press.

- Saffioti, H. (1969). *À mulher na sociedade de classes (mito e realidade)*. Quatro Artes.
- Siméant J. (1994). Immigration et action collective. L'exemple des mobilisations d'étrangers en situation irrégulière. *Sociétés contemporaines*, 20(4), 39-62. <https://doi.org/10.3406/socco.1994.1364>
- Smith, P. (2000). Organizing the Unorganizable : Private Paid Household Workers and Approaches to Employee Representation. *North Carolina Law Review*, 79(1), 45-110. <https://scholarship.law.unc.edu/nclr/vol79/iss1/4>
- Vidal, D. (2007). Le syndicat des travailleurs domestiques de Rio de Janeiro : un observatoire des transformations de l'emploi domestique au Brésil. *Sociologie du travail*, 49(3), 351-365. <https://doi.org/10.4000/sdt.22304>
- Vidal, D. (2009). Une relation ancillaire à l'épreuve du droit : changements juridiques et domesticité féminine. *Travail, genre et sociétés*, 22(2), 97-113. <https://doi.org/10.3917/tgs.022.0097>